

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Mise en compatibilité du PLU emportée par déclaration de projet relative à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol avec étude d'entrée de ville (Annexe 2 : Arrêté du 04/08/2021 lançant la procédure)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	-
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	-

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur Olivier ROCHAS - Maire de la Commune de Montmeyran
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie de Montmeyran 5 place de la Mairie 04.75.59.30.23 mairie@montmeyran.fr

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	La commune est couverte par le SCoT du Grand Rovaltain entré en vigueur le 17 janvier 2017. Aucune procédure de révision n'est en cours.

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	<p><i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p> <p>Le PLU a été :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuvé : 26/09/2013 - Mis à jour (1) : 14/04/2016 - Mis à jour (2) : 24/01/2018 <p>L'élaboration du PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.</p> <p>La mise en compatibilité du PLU concerne l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol et doit permettre de lever la bande d'inconstructibilité liée à la présence d'une route classée à grande circulation (RD 538) au droit du site. Une étude dite d'entrée de ville a été jointe à la procédure pour lever la bande d'inconstructibilité. Un zonage spécifique (Npv) est créé pour bien délimiter l'implantation du projet. Le règlement est complété dans la zone N pour prendre en compte les dispositions Une Orientation d'Aménagement et de Programmation est créé afin de prendre en compte les recommandations de l'étude d'entrée de ville et les éléments de l'étude d'impact.</p> <p><i>(Annexe 3 : Notice de déclaration de projet ; Annexe 4 : Etude d'entrée de Ville ; Annexe 5 : Zonage initial ; Annexe 6 : Zonage modifié ; Annexe 7 : Règlement ; Annexe 9 : OAP)</i></p>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	3 029 habitants (INSEE 2021)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	2 410 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	La surface du secteur Npv créé dans le cadre de la procédure est de 4,99 ha.
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	<i>Indiquez les données en surface ou en pourcentage</i>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

	zone PLU		surface	
		detail	detail	total
A				1875,20
Ah			34,60	34,60
UA			6,20	6,20
UC			80,00	80,00
UD	les Veyriers		7,20	19,40
	l'Ancien village		9,50	
	le lac		2,70	
UI	Franconnet		5,50	15,10
	les 4 chemins		7,60	
	la Charlotte		2,00	
AU	Pélingron 2AU		3,60	17,10
	les Vanets 1AU		13,50	
AUa	Chantemerle		1,65	2,45
	les Sablons		0,80	
AUIa	la Charlotte		1,40	1,40
Ug	les Dorelons		3,85	13,95
	les Dinas		8,00	
	les Petiots		2,10	
N	le Colombier		20,60	298,80
	le Coteau Bernoir		17,50	
	l'Oye		17,30	
	les Dinas		1,20	
	le Coteau		87,80	
	l'Ecoutay		22,80	
	le Mourayer		131,60	
Nh			3,30	3,30
NL	Golf		18,10	29,10
	Juanon		11,00	
Ns			6,00	6,00
UH	Bernoir		3,80	7,40
	la Charlotte		3,60	
total				2410,00

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Les objectifs du PADD sont les suivants :

1. Assurer un renouvellement régulier de la population et atteindre 3400 habitants à échéance 10 à 12 ans.

Principes généraux

- Maîtrise de l'ouverture à l'urbanisation
- Limitation de la consommation d'espace

Orientations générales

- 1.1 Maîtriser l'évolution démographique
- 1.2 Prévoir un phasage pour l'ouverture à l'urbanisation
- 1.3 Réduire l'enveloppe constructible actuelle
- 1.4 Ne pas développer l'emprise spatiale des hameaux

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

1.5 Prévoir une densité comprise entre 20 et 25 log/ha dans chaque zone AU.

2. Mettre en place une politique de l'habitat.

Principes généraux

- Diversité et mixité de l'habitat

Orientations générales

2.1 Prévoir une diversité de l'habitat dans chaque opération

2.2 Imposer un quota de logements sociaux par opération.

3. Assurer le développement économique de la commune.

Principes généraux

- Accueil mesuré de nouvelles activités artisanales
- Préservation et développement de l'agriculture
- Maintien des sites à vocation touristique, loisirs et sportifs

Orientations générales

3.1 Maintenir le caractère artisanal des entrées EST et OUEST

3.2 Limiter la transformation des bâtiments agricoles en habitations

3.3 Limiter la consommation d'espaces agricoles

3.4 Officialiser les secteurs de loisirs

4. Mettre en place une politique d'équipements publics

Principes généraux

- Mise à niveau de l'assainissement
- Prise en compte des eaux pluviales
- Ouverture et/ou réouverture des cheminements piétonniers
desserte de la ZA 4 chemins
desserte Entrée Ouest

Orientations générales

4.1 Desserte et raccordement des quartiers EST.

4.2 Imposer des dispositifs de rétention dans chaque opération

4.3 Créer et/ou ouvrir des chemins et assurer le maillage des cheminements piétons

4.4 Aménager des carrefours sur la RD538A

4.5 Prévoir des emplacements réservés pour d'autres équipements d'infrastructures et/ou de superstructures.

5. Tenir compte des risques, favoriser les continuités environnementales et préserver les équilibres paysagers.

Principes généraux

- S'inscrire dans les démarches de développement durable supra communales
- Protéger les milieux naturels
- Avoir des constructions de qualité dans un esprit de développement durable

Orientations générales

5.1 Lutter contre le réchauffement climatique

5.2 Formaliser les zones inondables et lutter contre les inondations

5.3 Développer les communications numériques

5.4 Limiter les déplacements

5.5 Protéger les secteurs boisés et les éléments remarquables du paysage

5.6 Préserver la continuité de la trame verte et bleue

5.7 Inclure un cahier architectural dans le PLU

5.8 Développer une démarche environnementale de l'urbanisme

(Annexe 8 : PADD)

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?**Annexe à joindre : délibération engageant la procédure**

Par exemple :

- de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet
- de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?

La déclaration de projet doit permettre l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol. Un zonage spécifique est créé pour rendre le zonage plus lisible et le règlement littéral est précisé. Le zonage passe de A à Npv. Les deux parcelles concernées par le projet sont une ancienne carrière, sans aucune activité agricole.

La déclaration de projet a aussi pour objet d'annexer au PLU une étude d'entrée de ville. Elle permettra de lever la bande d'inconstructibilité liée à la présence, au droit du projet, d'une route classée à grande circulation.

(Annexe 2 : Arrêté de Monsieur le Maire lançant la procédure)

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)
-----	-----	---

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	Oui	Non	Permis de construire N° 026 206 21 V0012, déposé le 05 août 2021 par la SAS Centrale PV de Montmeyran, en cours d'instruction par la DDT de la Drôme. Absence d'avis de la MRAe sur ce dossier en date du 10 octobre 2021. Précédemment, avis favorable de la CDPENAF en date du 24 octobre 2019
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?	Oui	Non	Enquête publique conjointe prévue avec le permis de construire N° 026 206 21 V0012

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		Non	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		Non	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/			Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion et des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée, Schémas d'Aménagement et de Gestion et des Eaux (SAGE) « Molasses miocènes du Bas-

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
			Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence »
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...			Communauté d'Agglomération de Valence Romans Agglomération

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ? Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone	
Le projet concerne les parcelles YC 151 et YC 149 situées au Nord de la commune. Elles sont reclassées en secteur Npv. (Annexe 5 : Zonage initial ; Annexe 6 : Zonage modifié ; Annexe 7 : Règlement)	

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet							
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Selon le SCoT, Montmeyran est classée comme un pôle périurbain .						
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :							
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	La population de la commune augmente régulièrement : <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>2008</th> <th>2012</th> <th>2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2820 habitants</td> <td>2872 habitants</td> <td>2929 habitants</td> </tr> </tbody> </table> Selon les dernières données INSEE, la population est de 3 029 habitats.	2008	2012	2018	2820 habitants	2872 habitants	2929 habitants
2008	2012	2018					
2820 habitants	2872 habitants	2929 habitants					
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	<i>Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune</i> Le projet n'a pas d'impact sur la population de la commune. La création d'une centrale photovoltaïque au sol n'a pas d'impact sur les logements.						
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Le taux de vacance de la commune est de 5,8% (81 logements vacants pour 1 389 logements au total).						
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	<i>Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché</i> Sans objet.						
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Aucune zone n'est ouverte à l'urbanisation avec le projet. La loi climat et résilience du 24 août 2021 a acté le fait que les centrales solaires au sol ne doivent pas être comptabilisées comme de l'artificialisation des sols.						
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Sans objet.						

4.1 Présentation de votre projet	
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
<i>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</i> 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation 5. les objectifs de densité 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN	
Sans objet.	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Sans objet.
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	<i>Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...)</i> Sans objet.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	Sans objet.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	Sans objet.
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Sans objet.
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?			<i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i> <i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i> La loi climat et résilience du 24 août 2021 a acté le fait que les centrales solaires au sol ne doivent pas être comptabilisées comme de l'artificialisation des sols.

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Des espaces boisés ?			<i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?			<i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i>
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Non	<i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i> Aucune zone Natura 2000 n'est située sur la commune ou à proximité. Le site FR8201681 « Gervanne et rebord occidental du Vercors » (directive habitat) est situé à environ 5 km à l'Est. Le site FR8210041 « Les Ramières du val de Drôme » (directive oiseau) est situé à environ 13 km au Sud-Est.
Un parc naturel national ou régional ?		Non	
Une réserve naturelle nationale ?		Non	
Un espace naturel sensible ?		Non	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map			La ZNIEFF de type I, 820030181 « Pas du Pont et vallons alentours » est située sur la commune, au Sud de la zone concernée par l'implantation du parc photovoltaïque. La ZNIEFF de type II la plus proche, 820000386 « Chainons occidentaux du Vercors » est située à environ 4 km.
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Non	

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		Non	
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		Non	
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	<i>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</i>		

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Non	Aucun édifice, inscrit ou classé, n'est présent dans le périmètre proche. Le premier monument historique, la porte fortifiée de l'ancien village de Montvendre, s'implante à environ 3km du site.
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Non	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		Non	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		Non	Le monument historique le plus proche est situé à Montvendre, commune située au Nord de Montmeyran, à environ 3km du projet.
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de		Non	

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
paysage... ?			
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		Non	
Autres captages prioritaires ?		Non	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?			Sans objet
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/			Sans objet
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?			Sans objet
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		Non	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=	Oui		6 sites sont répertoriés sur la commune

4.7 Sols et sous-sol

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>																																																								
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>N° identifiant</th> <th>Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)</th> <th>Nom(s) usuel(s)</th> <th>Dernière adresse</th> <th>Commune principale</th> <th>Code activité</th> <th>Etat d'occupation du site</th> <th>Site géolocalisé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RHA2601450</td> <td>M. FILIPETI André Jean</td> <td>Garage</td> <td>Place Temple (du)</td> <td>MONTMEYRAN</td> <td>G45.21A</td> <td>Ne sait pas</td> <td>Pas de géolocalisation</td> </tr> <tr> <td>RHA2601451</td> <td>M. ARVIN - BEROD René, anc. M. DEJOURS Henri</td> <td>"Hôtel de la Terrass" avec station-service, anc. Garage avec station-service</td> <td>65 Grande Rue</td> <td>MONTMEYRAN</td> <td>G47.30Z G45.21A G47.30Z G45.21A G45.21A</td> <td>Ne sait pas</td> <td>Centroïde</td> </tr> <tr> <td>RHA2601531</td> <td>M. Joseph PELOUX</td> <td>Tannerie</td> <td></td> <td>MONTMEYRAN</td> <td>C15.I1Z</td> <td>Ne sait pas</td> <td>Pas de géolocalisation</td> </tr> <tr> <td>RHA2601532</td> <td>M. Roger MASSON, anc. M. Pierre LERISSET</td> <td>Desserte de carburant</td> <td>Place Eglise (de l')</td> <td>MONTMEYRAN</td> <td>G47.30Z G47.30Z G47.30Z</td> <td>Activité terminée</td> <td>Centroïde</td> </tr> <tr> <td>RHA2601533</td> <td>M. Pierre TERRAIL</td> <td>Mécanique autos, réparation autos et machines agricoles</td> <td>lieu dit "Pélingron"</td> <td>MONTMEYRAN</td> <td>C28.30Z G45.21A</td> <td>Ne sait pas</td> <td>Centroïde</td> </tr> <tr> <td>RHA2603150</td> <td>?</td> <td>Station service</td> <td>Grande Rue</td> <td>MONTMEYRAN</td> <td>G47.30Z</td> <td>Ne sait pas</td> <td>Pas de géolocalisation</td> </tr> </tbody> </table>	N° identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Site géolocalisé	RHA2601450	M. FILIPETI André Jean	Garage	Place Temple (du)	MONTMEYRAN	G45.21A	Ne sait pas	Pas de géolocalisation	RHA2601451	M. ARVIN - BEROD René, anc. M. DEJOURS Henri	"Hôtel de la Terrass" avec station-service, anc. Garage avec station-service	65 Grande Rue	MONTMEYRAN	G47.30Z G45.21A G47.30Z G45.21A G45.21A	Ne sait pas	Centroïde	RHA2601531	M. Joseph PELOUX	Tannerie		MONTMEYRAN	C15.I1Z	Ne sait pas	Pas de géolocalisation	RHA2601532	M. Roger MASSON, anc. M. Pierre LERISSET	Desserte de carburant	Place Eglise (de l')	MONTMEYRAN	G47.30Z G47.30Z G47.30Z	Activité terminée	Centroïde	RHA2601533	M. Pierre TERRAIL	Mécanique autos, réparation autos et machines agricoles	lieu dit "Pélingron"	MONTMEYRAN	C28.30Z G45.21A	Ne sait pas	Centroïde	RHA2603150	?	Station service	Grande Rue	MONTMEYRAN	G47.30Z	Ne sait pas	Pas de géolocalisation
N° identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Site géolocalisé																																																				
RHA2601450	M. FILIPETI André Jean	Garage	Place Temple (du)	MONTMEYRAN	G45.21A	Ne sait pas	Pas de géolocalisation																																																				
RHA2601451	M. ARVIN - BEROD René, anc. M. DEJOURS Henri	"Hôtel de la Terrass" avec station-service, anc. Garage avec station-service	65 Grande Rue	MONTMEYRAN	G47.30Z G45.21A G47.30Z G45.21A G45.21A	Ne sait pas	Centroïde																																																				
RHA2601531	M. Joseph PELOUX	Tannerie		MONTMEYRAN	C15.I1Z	Ne sait pas	Pas de géolocalisation																																																				
RHA2601532	M. Roger MASSON, anc. M. Pierre LERISSET	Desserte de carburant	Place Eglise (de l')	MONTMEYRAN	G47.30Z G47.30Z G47.30Z	Activité terminée	Centroïde																																																				
RHA2601533	M. Pierre TERRAIL	Mécanique autos, réparation autos et machines agricoles	lieu dit "Pélingron"	MONTMEYRAN	C28.30Z G45.21A	Ne sait pas	Centroïde																																																				
RHA2603150	?	Station service	Grande Rue	MONTMEYRAN	G47.30Z	Ne sait pas	Pas de géolocalisation																																																				
<p>Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?</p>		Non	<p>Le site est une ancienne carrière qui n'est plus en exploitation.</p>																																																								
<p>Complétez si nécessaire</p>																																																											
<p> </p>																																																											

4.8 Risques et nuisances

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Risques ou aléas naturels ?</p>		Non	<p><i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i></p>
<p>Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?</p>	Oui		<p>Un plan de prévention des risques naturels pour l'aléa « crue torrentielle ou montée rapide de cours d'eau » a été prescrit en 2013. Il n'est pas approuvé.</p>
<p>Nuisances ?</p>		Non	<p><i>Exemple : sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i></p>
<p>Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?</p>	Oui		<p>L'Arrêté préfectoral portant classement sonore des infrastructures de transport terrestre dans le département de la Drôme classe la RD 538 en catégorie 3.</p>
<p>Complétez si nécessaire</p>			
<p> </p>			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire			Le territoire est desservi par : - La ligne 23 de Valence Romans Agglomération ; - Le Transport à la Demande ; - La ligne 25 des bus de la région.
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		Non	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		Non	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?			La déclaration de projet doit permettre l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol.
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input checked="" type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

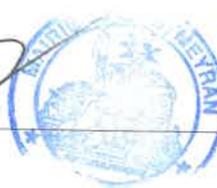
6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : le 25 octobre 2021

Lieu : Montmeyran

NOM ROCHAS PRENOM Olivier.

SIGNATURE



ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Bureau d'études Auddicé urbanisme Anne GAY anne.gay@auddice.com 06.33.37.06.15 Commune de MONTMEYRAN Monsieur Lionel GALLIANO Directeur général des services, dgs@montmeyran.fr
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Bureau d'études Auddicé urbanisme Anne GAY anne.gay@auddice.com 06.33.37.06.15